

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**N° 2003/03****OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2002**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)			Retiré	LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVIERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		C. TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)		J. MATHIEU		SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette	X		
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
F AUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 6 mars 2003 relatant le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2003 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian Tamarelle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2002 dressé par le Président après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		282 117,93		11 159,62		293 277,55
Opérations de l'exercice	6 986 988,84	7 437 700,39	223 513,41	41 161,23	7 210 502,25	7 478 861,62
Total	6 986 988,84	7 719 818,32	223 513,41	52 320,85	7 210 502,25	7 772 139,17
Résultats de clôture		732 829,48	171 192,56			561 636,92
Totaux cumulés		732 829,48	171 192,56			561 636,92
Résultat définitif		732 829,48	171 192,56			561 636,92

*Le Conseil de Communauté, avec
39 voix pour, 3 abstentions (Mme BOURROUSSE, M. BALAYE, M. MARTIN),
M. TAMARELLE ne prenant pas part au vote*

1°) **décide** de l'adoption du compte administratif 2002

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003

Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**N° 2003/04****OBJET : COMPTE DE GESTION 2002**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heuresen la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à MartillacLe Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette	X		
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

COMPTE DE GESTION 2002

Vu l'article L 2121-31 Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2002 ;

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion 2002 du Trésorier Municipal de Castres Gironde, qui présente des résultats concordants avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'exercice 2002,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1°) **déclare** que les comptes de gestion dressés par Monsieur le Comptable assignataire pour l'exercice 2002, visés et certifiés conformes par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

2°) **approuve** de ce fait le compte de gestion pour 2002 ;

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**N° 2003/05****OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION
FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2002**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45Nombre de Conseillers présents : 29Nombre de Conseillers présents et représentés : 44Quorum : 23Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIERS Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette	X		
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2002

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2002,

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

*Le Conseil de Communauté, par
42 voix pour et 2 abstentions (M. BENOIT, M. MARTIN)*

1°) **décide** de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ **Résultat de la section de fonctionnement**

a) Résultat de l'exercice :	450 711,55 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA):	282 117,93 €
c) Résultat de clôture à affecter :	732 829,48 €

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 182 352,18 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 de CA°) :	11 159,62 €
c) Résultat comptable cumulé :	- 171 192,56 €
d) Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	8 478,90 €
e) Recettes d'investissement restant à réaliser :	30 000, 00 €
f) Solde des restes à réaliser :	21 521,10 €

Besoin réel de financement : 171 192,56 €

⇒ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement** 732 829,48 €

a) En couverture du besoin réel de financement	171 192,56 €
b) En excédent reporté à la section de fonctionnement	561 636,92 €

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	R 002 : excédent reporté 561 636,92 €	D 001 : déficit reporté 171 192,56 €	R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 171 192,56 €

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2003/06
OBJET : TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE POUR 2003

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Daniëlle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELLISSIER Bernadette	X		
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE POUR 2003

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la notification des taux d'imposition des taux 2003 transmise par le Préfet ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Considérant que le taux de Taxe Professionnelle 2002 a été fixé à 12,80 %

Considérant que le taux de Taxe Professionnelle 2003 maximum notifié par le Préfet est de 13,80%

Considérant que le taux 2002 de TP rapporté au taux d'inflation donne un taux de 13 %

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1°) **décide** : de fixer le taux de taxe professionnelle pour l'année 2003 à 13,00 %, correspondant à un produit attendu de 3 310 970 € soit une hausse du taux de 1,5625 %

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2003/07
OBJET : VOTE DU PRODUIT 2003 DE LA T.E.O.M.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Daniëlle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELLISSIER Bernadette	X		
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

Vote du produit 2003 de la T.E.O.M.

Vu la délibération du 16 janvier 2002 décidant d'instituer la T.E.O.M. ainsi que des zones de perception (chaque commune constituant une zone distincte) ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5214.23) ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Considérant l'évolution prévisionnelle, en fonction des marchés de prestations de services passés, des coûts et recettes afférents à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés,

Considérant la nécessité de prévoir dès 2004 des zones de perception correspondant aux services rendus, et à terme une harmonisation des niveaux de services sur les 13 communes,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1/ vote les produits de la T.E.O.M. 2003 par Commune comme indiqué sur l'état ci-après :

<i>Communes</i>	<i>Montant</i>
Ayguemorte les Graves	70 698 €
Beautiran	147 188 €
Cabanac et Villagrains	104 529 €
Cadaujac	367 935 €
Castres Gironde	95 975 €
Isle Saint Georges	32 688 €
La Brède	306 086 €
Léognan	510 302 €
Martillac	185 722 €
Saint Médard d'Eyrans	179 362 €
Saint Morillon	78 101 €
Saint Selve	124 233 €
Saucats	126 854 €
TOTAL TEOM 2003 Prévisionnelle	2.329.671 €

2/ vote le produit global de la T.E.O.M. 2003 à **2 329 671 €**

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2003/08
OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2003

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danièle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELLISSIER Bernadette	X		
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

Vote du Budget Primitif 2003

Rapporteur : M. CONSTANT

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Vu la circulaire préfectorale en date du 11 mars 2003 autorisant le vote du Budget jusqu'au 15 avril ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1°) **vote** le Budget Primitif 2003 par chapitre comme suit :

- **Section de Fonctionnement** (équilibre dépenses // recettes) :
8 649 107 Euros
- **Section d'Investissements** (équilibre dépenses // recettes) :
1 403 193 Euros
- **Budget global équilibré** en dépenses et recettes à la somme de :
10 052 300 Euros.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**N° 2003/09****OBJET : DEFINITION DES DUREES D'AMORTISSEMENT**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45Nombre de Conseillers présents : 29Nombre de Conseillers présents et représentés : 44Quorum : 23Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Daniëlle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELLISSIER Bernadette	X		
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

DEFINITION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

La nomenclature comptable M14 oblige les communes de 3500 habitants et plus à amortir leurs biens renouvelables acquis. Sont donc concernés par la procédure, les véhicules, le mobilier, les installations, le matériel et l'outillage.

La base de calcul de l'amortissement est constituée par la valeur d'acquisition des biens. La durée d'amortissement doit correspondre approximativement à la durée de vie prévisible du bien à amortir. La procédure la plus simple, dite de l'amortissement linéaire, consiste à déterminer les dotations annuelles en rapportant la valeur initiale à la durée de vie prévisible.

La Communauté de Communes de Montesquieu ayant acquis du matériel depuis sa création, il convient cette année de définir les durées d'amortissement.

Biens amortissables	Durée d'amortissement
<i>Immobilisations incorporelles</i>	
Logiciels	2 ans
<i>Immobilisations corporelles</i>	
Coûts	5 ans
Matériels et véhicules industriels	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	2 ans
Matériels classiques	6 ans
Travaux	20 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Appareils de levage – ascenseurs	20 ans
Appareils de laboratoire	5 ans
Équipements de garage et ateliers	10 ans
Équipements des cuisines	10 ans
Équipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	20 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Biens amortissables	Durée d'amortissement
Terrains de gisement (mines et carrières)	sur la durée du contrat d'exploitation
Constructions sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construction
Bâiments légers, abris	10 ans

gencements et aménagements de bâtiments, installations ectriques et téléphoniques	15 ans
--	--------

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1°) **décide** d'arrêter le tableau d'amortissement ci-dessus, fixant la durée applicable à chacun des biens à prendre en compte ;

2°) **décide** de fixer à 500 € le seuil de valeur d'acquisition en-deçà duquel l'amortissement est calculé à 100 % dans l'année qui suit l'achat du bien.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**N° 2003/10****OBJET : ADHESION AU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET
L'EMPLOI DE BEGLES**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45Nombre de Conseillers présents : 29Nombre de Conseillers présents et représentés : 44Quorum : 23Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heuresen la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à MartillacLe Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIERS Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette	X		
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

ADHESION AU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE BEGLES

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu du 13 septembre 2002, n° 2002/41, s'engageant dans une réflexion sur le PLIE ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Actions sociales, politique du logement social, aides ménagères, maisons de retraite, emploi, missions locales, gens du voyage » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

La Communauté de Communes de Montesquieu s'est engagée, depuis septembre 2002, dans une réflexion sur l'insertion et l'emploi des publics les plus en difficultés en partenariat avec la Commune de Bègles dans le cadre d'un Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi.

Ce plan local pluriannuel pour l'insertion et pour l'emploi –PLIE- constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés. En effet, sur le territoire de la Commune de Bègles et de la Communauté de Communes de Montesquieu interviennent les mêmes acteurs : Agence Locale pour l'Emploi de Bègles, Mission Locale des Graves, Commission Locale d'Insertion, et DDTEFP représentée par le même Coordonateur Emploi-Formation.

De plus, cette démarche partenariale, accompagnée et soutenue par l'Etat, est destinée à renforcer dans un territoire donné, par une bonne coordination et par la mobilisation de moyens supplémentaires, la cohérence et l'efficacité des diverses politiques d'insertion.

***Le Conseil de Communauté, par 40 voix pour,
et 4 abstentions (Mme BILLY, M. DUFRANC, M. LAFFARGUE, M. GRENIER)***

1. **approuve** l'adhésion à l'Association ADELE support du PLIE ;
2. **autorise** Monsieur Le Président à signer tout document ou convention y afférent ;
3. **approuve** une participation financière de 1 euro environ par habitant en année pleine, soit, pour l'année 2003, 17 500 €(adhésion à compter du 01 juin 2003).

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2003/11
OBJET : SERVICE EMPLOI : EXTENSION AU TERRITOIRE
COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIERS Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

SERVICE EMPLOI EXTENSION AU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Actions sociales, politique du logement social, aides ménagères, maisons de retraite, emploi, missions locales, gens du voyage » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

La Communauté de Communes de Montesquieu s'est investie fortement pour le développement économique afin, entre autre, de consolider l'emploi sur son territoire.

Par ailleurs, elle s'est engagée dans le soutien à certains publics de demandeurs d'emploi à travers la Mission Locale pour les Jeunes et le PLIE pour les publics en grandes difficultés.

De plus, alors que trois services emplois existent déjà à La Brède, Léognan et Saint-Médard d'Eyrans, il est opportun de mutualiser les moyens et de faire preuve de solidarité sur le territoire, afin que chaque demandeur d'emploi puisse bénéficier équitablement d'un même service.

***Le Conseil de Communauté, par 39 voix pour,
et 4 abstentions (Mme BILLY, M. DUFRANC, M. LAFFARGUE, M. GRENIER)***

1°) **décide** de la création à compter du 1^{er} juin 2003 d'un Pôle Emploi Communautaire ;

2°) **décide** de s'engager dans un partenariat avec l'ANPE ;

3°) **autorise** Monsieur le Président à signer toute convention y afférant.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**N° 2003/12****OBJET : INDEMNITES DES ELUS ET REMBOURSEMENT DES FRAIS**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45Nombre de Conseillers présents : 28Nombre de Conseillers présents et représentés : 43Quorum : 23Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Daniëlle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELLISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS REMBOURSEMENT DES FRAIS

Vu l'arrêté préfectoral du 07/12/2001 créant la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu la loi 99-586 du 12/07/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi 2002-276 du 27/02/2002 relative à la démocratie et à la proximité, et son décret d'application fixant le montant des indemnités ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 18/01/2002 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Considérant que les compétences dévolues à la Communauté de Communes de Montesquieu requièrent un travail important. En effet, les diverses réunions nécessaires au fonctionnement de notre Collectivité (Commission, Bureau, Conseil) ont désormais lieu à un rythme régulier et soutenu. En outre, ces réunions se tiennent à des horaires tardifs, afin de permettre une présence optimale des conseillers.

Considérant que les élus qui ne bénéficient pas d'indemnités de fonction peuvent prétendre au remboursement des frais de transport, tel que défini par la loi 2002-276 sus-mentionnée ;

1 – Indemnité des Vice-Présidents

Une indemnité de fonction sera versée aux Vice-Présidents, pour l'exercice effectif de leurs fonctions. Cette indemnité correspond à celle perçue dans le cadre d'une ville de strate démographique comprise entre 20 000 et 49 999 habitants. Le taux est fixé à 65 % de la rémunération brute fixée par décret.

2 – Remboursement des frais aux élus

La loi 2002-276 sus-mentionnée a offert aux élus ne bénéficiant pas du versement d'indemnités de fonction, la possibilité d'obtenir le remboursement des frais de transport liés à leur mission.

Ce remboursement est conditionné par la participation effective des intéressés aux Conseils, commissions et réunions pour lesquels ils sont mandatés et qui ont lieu hors du territoire de leur commune. Cette participation sera constatée au moyen d'une liste d'émargement.

Dans le respect des conditions ci-dessus, le remboursement des frais sera effectué selon un décompte trimestriel, réalisé par les services communautaires.

Le tableau ci-après indique les distances prises en compte pour ce calcul. Les réunions qui auront lieu hors du Site Montesquieu feront l'objet d'un calcul ponctuel.

Ayguemorte les Graves / Martillac (Site Montesquieu)	5 kms
Beautiran / Martillac (Site Montesquieu)	10 kms
Cabanac et Villagrains / Martillac (Site Montesquieu)	15 kms

Cadaujac / Martillac (Site Montesquieu)	6 kms
Castres Gironde / Martillac (Site Montesquieu)	10 kms
Isle Saint Georges / Martillac (Site Montesquieu)	8 kms
La Brède / Martillac (Site Montesquieu)	4 kms
Léognan / Martillac (Site Montesquieu)	3 kms
Martillac / Martillac (Site Montesquieu)	
Saint Médard d'Eyrans / Martillac (Site Montesquieu)	3 kms
Saint Morillon / Martillac (Site Montesquieu)	9 kms
Saint Selve / Martillac (Site Montesquieu)	9 kms
Saucats / Martillac (Site Montesquieu)	10 kms

*Le Conseil de Communauté, par 39 voix pour,
et 4 abstentions (Mme BILLY, M. DUFRANC, M. LAFFARGUE, M. GRENIER)*

1°) **fixe** le montant de l'indemnité de fonction brute mensuelle des Vice-Présidents, par référence au barème de référence prévu aux articles L 5211-12 et R 5211-4 du C.G.C.T., au taux de 65 % ;

2°) **décide** du remboursement des frais de déplacements aux Conseillers communautaires, en application de l'article L 2123-18-1 du C.G.C.T. ;

3°) **indique** que ces indemnités et remboursements de frais de déplacements seront versés à compter du 01 mai 2003 et prélevés sur le budget 2003 ;

4°) **décide** que ces indemnités et remboursements de frais de déplacements seront actualisés en fonction des dispositions législatives et réglementaires.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003

Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**N° 2003/13****OBJET : NOMINATION DE DELEGUES DE LA COMMUNE DE LA BREDE**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45Nombre de Conseillers présents : 28Nombre de Conseillers présents et représentés : 43Quorum : 23Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Daniëlle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELLISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

NOMINATION DE DELEGUES DE LA COMMUNE DE LA BREDE

Vu l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu les articles L 5211-1 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 janvier 2002 mettant en place les commissions ;

Vu les délibération du Conseil communautaire en date du 12 avril 2002 installant les commissions en en nommant les membres et du 05 juillet 2002 complétant la liste des membres ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Considérant que lors des séances du Conseil communautaire sus-mentionnées, la commune de La Brède n'a pas nommé en séance ses délégués à la commission « Equipements scolaires, sportifs et socio-culturels - Enseignement secondaire » ;

Considérant que, par courrier du 24 février 2003, la commune de La Brède souhaite aujourd'hui nommer ses délégués à cette commission comme suit :

<i>Intitulé de la Commission</i>	<i>Délégués</i>
Equipements scolaires, sportifs, socio-culturels – Enseignement secondaire	Titulaire : Monsieur Michel DUFRANC Suppléant : Monsieur Joël MATHIEU

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1°) **complète** la liste des commissions communautaires comme ci-dessus.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2003/14

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Daniëlle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELLISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/3^{ème} alinéa ;

Vu le décret 88-554 du 06 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux ;

Vu le décret 87-1110 du 30 décembre 1987, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents administratifs territoriaux ;

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Gironde en date du 26 mars 2003 ;

Considérant les déclarations de vacance et de création d'emploi adressées au Centre de Gestion de la Gironde ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

1 - Un poste d'Agent Technique Qualifié

La Communauté de Communes de Montesquieu emploie actuellement un Agent d'Entretien, repris lors de la dissolution du Syndicat Mixte du Site Montesquieu. Cet agent est affecté à l'entretien général du Site : aménagement des espaces verts, suivi technique du Site, petits travaux au Centre de Ressources ou sur des parcelles privatives.

Cet agent ayant obtenu le concours d'Agent Technique Qualifié en 2002, il apparaît souhaitable de lui proposer une évolution de carrière correspondante et donc de le nommer à ce grade, d'autant que ses fonctions sont appelées à évoluer.

Outre les missions précédentes, il est aujourd'hui sous la responsabilité du Contrôleur de Travaux, et peut être amené à réaliser d'autres interventions techniques, notamment sur les zones d'activité d'intérêt communautaire et sur la déchetterie.

2 - Un poste d'Agent Administratif, Chargé de Mission Tourisme

Les travaux de la Commission « Politique touristique, patrimoine, cadre de vie, vignoble et forêt », ainsi que de nombreuses sollicitations ont mis en évidence un besoin grandissant en matière de développement touristique.

En outre, le partenariat envisagé avec le SIGM, sa transformation en Office de Tourisme, la mise à l'étude des chemins de randonnées, sont autant de chantiers qui nécessitent de faire appel à du personnel supplémentaire.

3 - Un poste d'Attaché Territorial ou équivalent, Chargé de Mission Développement Economique

Les différents travaux des Commissions, ainsi que de nombreuses sollicitations d'entreprises souhaitant s'implanter, se développer sur le territoire communautaire ont fait émerger la nécessité de s'entourer des compétences d'un spécialiste du développement économique.

Ses missions seront de :

- prospecter, soutenir et accompagner les créations, implantations et développements d'entreprises sur le territoire,
- suivre les dossiers de création, d'aménagement et d'entretien des zones d'activité économiques,
- guider la Commission dans ses choix en matière de :
 - o recherche d'appuis financiers, juridiques et techniques,
 - o élaboration des partenariats nécessaires (CCI, BRA, Club des entreprises, Conseil Général, Conseil Régional),
 - o écoute des besoins des entreprises du territoire (signalétique, sécurité, charte paysagère, ...),
 - o recherche de disponibilités foncières,
 - o mise en place des outils nécessaires,
 - o pilotage d'une étude sur le positionnement stratégique du territoire communautaire en matière de haute technologie et d'accueil de Congrès.

Ces missions appellent un profil alliant formation universitaire et expérience professionnelle confirmée. Une maîtrise des politiques foncières et d'aménagement, une bonne connaissance des entreprises et une expérience de la mise en place de ces outils est requise. Compte tenu de ces exigences particulières, il est précisé que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire ou, le cas échéant, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 3/3^e alinéa de la loi du 26 janvier 1984 (sa rémunération sera alors calculée par référence au premier indice de l'échelon d'attaché territorial, IB 379, IM 348, et au régime indemnitaire correspondant).

4 – Un poste d'Adjoint Administratif, Coordonnateur Emploi

Au travers des diverses réunions de la Commission, ainsi que de la délibération prise en septembre 2002 approuvant l'engagement d'une réflexion sur le PLIE, la Communauté de Communes a témoigné de sa volonté d'œuvrer pour l'emploi.

L'emploi sur le territoire, dont la consolidation est fortement liée à l'essor du développement économique, est donc une priorité pour notre Collectivité.

La création d'un Pôle Emploi au sein même de la Communauté de Communes est le gage d'une gestion au plus près des mutations économiques du canton, par une proximité des services.

Les missions du Coordonnateur Emploi sont :

- o l'animation et la coordination du lieu «ressources »,
- o l'encadrement du référent et du chargé de relations entreprises,
- o le suivi administratif du PLIE,
- o l'organisation d'ateliers de recherche d'emploi,
- o l'animation des antennes de Cadaujac, Cabanac, Beautiran et la coordination de l'ensemble des antennes,
- o l'organisation de manifestations diverses,
- o l'élaboration et le suivi du budget du service,
- o les relations avec les entreprises,
- o l'habilitation ANPE,
- o la maîtrise de l'outil informatique.

5 – Deux postes d’Agent Administratif, Pôle Emploi

5.1 – Référent emploi

Sous l’égide du Coordonnateur Emploi, ses missions sont :

- de repérer et d’identifier les futurs bénéficiaires du PLIE et leurs besoins,
- d’effectuer des entretiens individuels approfondis de suivi,
- d’aider à résoudre les problèmes à finalité professionnelle posés par un public en grande difficulté,
- d’évaluer les bénéficiaires et de construire leur parcours en proposant les démarches et moyens les plus appropriés à l’élaboration d’un plan d’actions,
- d’informer, conseiller et aider les personnes à effectuer des choix et prendre des décisions raisonnées,
- de mobiliser des techniques et de solliciter des services et des partenaires,
- d’effectuer un suivi administratif,

5.2 – Chargé des relations entreprises

Egalement sous l’égide du Coordonnateur Emploi, il a pour missions :

- de constituer le fichier des entreprises du territoire communautaire,
- d’assurer les relations avec : les entreprises du tissu économique local, les structures d’insertion par l’activité économique, les établissements et organismes employeurs de contrats aidés du type CES et/ou CEC, par des rencontres physiques et des contact téléphoniques réguliers,
- d’établir et de suivre les positionnements sur les offres d’emploi en lien avec les référents du PLIE,
- d’effectuer un suivi administratif.

Considérant l’avis favorable des commissions concernées ;

Le Conseil de Communauté, à l’unanimité,

1°) **décide** de l’ouverture des postes suivants au 01 mai 2003 :

<i>Grade</i>	<i>Nombre</i>	<i>Filière</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Quotité</i>
Agent Technique Qualifié	1	Technique	C	Temps plein
Agent Administratif	1	Administrative	C	Temps plein
Attaché Territorial	1	Administrative	A	Temps plein

2°) **décide** de l’ouverture des postes suivants au 01 juin 2003 :

<i>Grade</i>	<i>Nombre</i>	<i>Filière</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Quotité</i>
Adjoint Administratif	1	Administrative	C	Temps plein
Agent Administratif	2	Administrative	C	Temps plein

3°) **autorise** Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l’habiliter à effectuer les démarches nécessaires et signer les pièces correspondantes ;

4°) **dit** que les frais seront prélevés au budget de 2003.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2003/15
OBJET : REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Daniëlle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELLISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 91-875 du 06 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2000-136 du 18 février 2000, relatif à l'Indemnité Spécifique de Service, allouée aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement,

Vu l'arrêté du 18 février 2002, fixant les modalités d'application du décret 2000-136,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Le décret 2000-136 sus-mentionné, permet le versement d'une Indemnité Spécifique de Service (I.S.S.) aux agents des collectivités territoriales, en appréciation des services rendus.

Sont concernés :

- les agents, stagiaires ou titulaires, de la filière technique des cadres d'emplois suivants : agents techniques, agents de maîtrise, contrôleur de travaux, techniciens territoriaux, ingénieurs territoriaux ;
- les agents non titulaires exerçant des emplois équivalents aux précédents.

L'I.S.S. est cumulable avec la Prime de Service et de Rendement (P.S.R) et avec les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S).

Le calcul de l'I.S.S. se décompose en trois volets :

1. un taux de base, fixé par arrêté, en application du décret 2000-136,
2. un coefficient correspondant aux grades et emplois,
3. un coefficient par service, qui varie selon les départements.

Ceci détermine l'enveloppe globale qui peut être affectée au paiement de l'I.S.S.

Le Président déterminera ensuite le taux individuel attribué à chaque agent, en fonction de sa manière de servir, de sa disponibilité, des fonctions exercées.

Le versement de l'I.S.S. interviendra mensuellement.

Cette indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les taux et corps de référence seront réévalués ou modifiés par voie réglementaire.

Les agents momentanément indisponibles (congés annuels, accident, maternité...) verront leur indemnité maintenue.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1°) **décide** d'adopter les dispositions de la présente délibération à compter du 01 mai 2003,

2°) **charge** le Président de l'exécution de la présente délibération,

3°) **précise** que les frais correspondants sont inscrits au budget au chapitre 012 – imputation budgétaire 64.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**N° 2003/16****OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC LE
C.N.F.P.T.**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45Nombre de Conseillers présents : 28Nombre de Conseillers présents et représentés : 43Quorum : 23Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heuresen la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à MartillacLe Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIERS Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION
AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE (CNFPT)**

Considérant le courrier du CNFPT du 24 janvier 2003, à l'attention des autorités élues et cadres dirigeants des Collectivités Territoriales d'Aquitaine ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

Les modalités d'accueil par le CNFPT des personnes sous contrat de droit privé ont été modifiées par avenant à la convention d'exécution de la délibération du 19 décembre 2000 liant le Conseil Régional d'Aquitaine et le CNFPT.

De ce fait, les Collectivités désirant faire bénéficier leur personnel, concerné par cette mesure, des formations dispensées par le CNFPT sont tenues de signer une convention régissant les modalités financières d'accueil des stagiaires.

La Communauté de Communes de Montesquieu souhaitant permettre aux personnels sous contrat de droit privé de bénéficier des formations dispensées par le CNFPT, notamment les préparations aux concours, actions de formations ponctuelles, est donc amenée signer ladite convention.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1°) **autorise** Monsieur le Président à signer la convention de formation avec le CNFPT ci-annexée ;

2°) **dit** que les frais seront prélevés au budget 2003.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**N° 2003/18****OBJET : AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR
L'IMPLANTATION DE E.S. TECHNOLOGY**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45Nombre de Conseillers présents : 28Nombre de Conseillers présents et représentés : 43Quorum : 23Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heuresen la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à MartillacLe Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIERS Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

**AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
POUR L'IMPLANTATION DE ES TECHNOLOGY**

Vu les articles L 1511-1-8 à L 1511-5 du CGCT,

Vu l'article 4 des statuts de la Communauté de communes,

Vu la délibération du 11 avril 2003 définissant les critères d'accompagnement des projets de développement économique,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Au titre de sa politique d'intervention en matière économique, notre collectivité a décidé de soutenir le développement économique des entreprises locales ou désirant s'implanter sur le territoire de la Communauté de Communes.

Il convient d'indiquer que l'intervention en matière d'immobilier d'entreprises est régie par le CGCT et en particulier les articles L 1511-1 à L 1511-5 pour les textes législatifs et R 1511-1 à R 1511-23 pour les textes réglementaires.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, non zonée en PAT industrie, les aides publiques sont plafonnées pour les petites et moyennes entreprises à 25% de l'investissement immobilier HT avec un plafond d'aides de 137 000 €. En application de la réglementation en vigueur, la subvention ne peut être versée qu'à une société de crédit-bail ou à une société d'économie mixte qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour le compte de l'entreprise et qui la répercute sur le montant des loyers ou sur le prix de cession.

Conformément aux critères d'intervention définis, il est proposé de participer, en complément de l'intervention du Conseil Général de la Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine, au financement par crédit-bail de l'implantation d'ES Technology conformément à la fiche jointe. En outre, il est proposé, afin de veiller à la bonne utilisation des financements communautaires et de la complémentarité des interventions avec les autres partenaires publics, de formaliser puis signer avec l'entreprise, le crédit-bailleur et le Conseil Général la Convention d'objectifs qui vient conditionner vérifier et évaluer l'octroi de la subvention.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité

1°) **décide** d'accorder au maître d'ouvrage la subvention de 5250 € pour le compte de l'entreprise ES Technology

2°) **indique** que ces crédits sont prévus au budget

3) **autorise** Monsieur le Président à signer la convention définissant les modalités de mise en œuvre de ces aides.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003

Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 2003/19 OBJET : AIDE AUX ASSOCIATIONS. CRITERES - MODALITES

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)			Retiré	LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELLISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

AIDE AUX ASSOCIATIONS CRITERES - MODALITES

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret 2001-495 du 06 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, section II «compétences optionnelles », alinéa 1 ;

Vu les réunions de la Commission « Equipements scolaires, sportifs, socio-culturels » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

1 – Généralités

Consciente que le secteur associatif, dans la diversité et l'indépendance qui sont sa richesse, est un acteur fondamental dans les secteurs des loisirs, de la culture, du sport, de l'éducation, de la citoyenneté, de l'éducation populaire, de la solidarité et de la cohésion sociale, la Communauté de Communes de Montesquieu a souhaité contribuer à son épanouissement.

La Communauté de Communes n'a en aucun cas la volonté de se substituer aux communes dans leur partenariat de proximité. Elle est à l'écoute des associations, peut y faire appel, mais aussi les aider à réaliser leurs projets.

Afin de créer une synergie entre la Communauté de Communes et les associations actives au niveau du canton et grâce au partenariat étroit entre la CCM et le SIGM, il est proposé la mise sur le site internet de la Communauté de Communes du répertoire des associations réalisé par le SIGM. Par ailleurs, le service Communication de la Communauté de Communes se met à leur disposition pour les accompagner dans leur stratégie de communication. Il est également prévu de réserver un emplacement aux associations dans le magazine « L'Esprit communautaire » pour les présenter et dans la rubrique « Agenda ». Ces actions ont pour but, conformément aux souhaits de la Commission, de ne pas se contenter de la solution de facilité qui consisterait à "saupoudrer" les financements communautaires, même si les besoins des associations passent aussi par des subventions de fonctionnement.

Lors de ses différentes réunions, la Commission « Equipements scolaires, sportifs, socio-culturels. Enseignement secondaire » a proposé une définition de l'intérêt communautaire, permettant de cadrer son champ d'intervention.

En effet, les installations, activités, associations, projets actuels ou à créer mettant en exergue le territoire communautaire en termes de valorisation d'image ou de services rendus à la population seront considérés comme d'intérêt communautaire.

La qualité des projets, la notion de solidarité, d'épanouissement des individus, la dimension d'intérêt collectif et d'aménagement du territoire, sont des critères d'appréciation concluant à l'attribution du label communautaire.

Cette labellisation permettra aux bénéficiaires de recevoir l'appui ponctuel ou à plus long terme de la Communauté de Communes, dans le cadre des moyens financiers et promotionnels dont cette dernière dispose.

2 – Modalités du partenariat

Le partenariat entre les associations et la Communauté de Communes peut prendre plusieurs formes :

- subvention annuelle de fonctionnement,
- subvention aux manifestations telles que festivals, salons, épreuves sportives ou de loisirs, expositions valorisant l'identité globale du territoire communautaire,
- mise à disposition, avec les communes concernées, du personnel, matériel ou équipements susceptibles de contribuer à la réussite des actions menées, selon des conditions définies avec les communes.

Les associations éligibles à une subvention de fonctionnement, devront quant à elles :

- être légalement affiliées à une Fédération pour les clubs sportifs,
- s'engager à pratiquer des tarifs particuliers pour les adhérents domiciliés sur le territoire communautaire,
- présenter annuellement et en Commission, avant l'établissement du budget communautaire, leurs objectifs pour l'année concernée et, après réalisation, les résultats obtenus grâce à l'aide communautaire et leur compte de résultat,
- inviter le Président de la Communauté de Communes lors des Assemblées Générales,
- faire figurer dans leurs principaux documents de communication le partenariat avec la Communauté de Communes,
- signer une charte d'objectifs formalisant ce partenariat avec la Communauté de Communes.

Enfin, les participations financières à des associations n'ayant pas de lien avec la Commission « Equipements scolaires, sportifs, socio-culturels » ne sont pas gérées par la présente délibération. Cette délibération reprend néanmoins la subvention à l'Association Bordeaux-Montesquieu en charge de la promotion économique de la Technopôle Montesquieu.

*Le Conseil de Communauté, par 38 voix pour,
et 4 abstentions (Mme BILLY, M. DUFRANC, M. LAFFARGUE, M. GRENIER)
M. CLAVERIE ne prend pas part au vote*

1°) **décide** de l'attribution de subventions aux associations, au titre de l'exercice 2003, selon le tableau ci-après :

<i>Association</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
MJC de l'Aruan	Subvention de fonctionnement	6 052,00 €
MJC La Tourmaline	Projet d'atelier environnement	250,00 €
Association de Bayen	Mise aux normes de la voie d'accès pompiers	2 700,00 €
Rencontres Internationales des Graves	Organisation manifestation	3 000,00 €
Protection Civile de Talence	Subvention de fonctionnement	610,00 €
CLIS La Brède (intégration scolaire)	Subvention de fonctionnement	341,73 €
Marathon des Graves	Organisation manifestation	1 000,00 €
Roue cadaujacaise	Organisation tour du canton cycliste	1 900,00 €
Restos du cœur	Accueil ALGECO antenne de La Brède	6 400,00 €
Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu	Organisation Festes Baroques	2 000,00 €
Léognan Athlétisme	Organisation semi marathon des Graves	1 000,00 €
Vélo Sud Gironde	Organisation Circuit des Châteaux VTT	1 000,00 €
Association Musi'ska	Organisation festival Léoska 3	500,00 €
Comité de soutien du Mémorial de Richemont	Réhabilitation du site	1 525, 00 €
Association Bordeaux-Montesquieu	Promotion de la Technopôle Montesquieu	19 846,00 €

2°) **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement desdites subventions ;

3°) **indique** que les subventions aux associations relevant du champ de l'action sociale ou du développement économique sont examinées par les Commissions concernées et les crédits afférents prélevés au budget ;

4°) **dit** que les crédits nécessaires seront prélevés au budget 2003.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2003/20
OBJET : UCTOM – SUBSTITUTION D’UNE ENTITE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d’affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l’année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Daniëlle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELLISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

UCTOM SUBSTITUTION D'UNE ENTITE

Vu l'article L 5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la dissolution de plein droit d'un Syndicat de Communes et à la substitution de la Communauté de Communes ;

Vu l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adhésion d'une Communauté de Communes à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

Vu l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au retrait d'une commune d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

Vu la délibération n° 2002/5 du Conseil de Communauté du 16 janvier 2002, décidant de l'adhésion à l'UCTOM par substitution du SITOM dissous, à effet au 01 janvier 2002 ;

Vu la délibération du Comité Syndical de l'UCTOM du 31 janvier 2003 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

En tant que membre de l'UCTOM, la Communauté de Communes de Montesquieu est appelée à délibérer sur tout retrait et toute nouvelle adhésion d'une commune ou d'un E.P.C.I. à l'UCTOM.

Le Conseil communautaire est donc invité aujourd'hui par l'UCTOM à entériner les changements dans la composition de l'UCTOM, changements issus de la mise en place de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, en substitution du SICOMSTOM et de la commune du Barp.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1. **prend acte** de la substitution de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre au SICOMSTOM et à la commune du Barp, au jour de sa création, à savoir le 11 décembre 2002.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2003/21
OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : MARCHE PUBLIC DE
CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIERS Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

COMMISSION APPEL D'OFFRES MARCHE PUBLIC DE CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 4, section 6 des compétences obligatoires ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 janvier 2002 (n° 2002/08) donnant son avis de principe quant à la création d'une déchetterie communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 05 juillet 2002 (n° 2002/24) décidant de la création de cette même déchetterie ;

Vu les réunions de la Commission «Elimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés », précisant les conditions techniques de réalisation de ces marchés ;

Vu les réunions de la Commission d'Appel d'Offres des 10 mars 2003 pour l'ouverture des offres et 17 mars 2003 pour l'analyse et le choix des offres ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

Une seconde déchetterie communautaire doit voir le jour fin premier semestre 2003.

Avec deux déchetteries, qui accueilleront indifféremment les 32 000 habitants du territoire communautaire, la Communauté de Communes de Montesquieu s'inscrit dans les objectifs fixés par le **Plan Départemental de Gestion et d'Elimination des Déchets**, et souhaite améliorer son service en entrant dans une procédure de labellisation de ses déchetteries appelée «charte qualité de l'accueil et de l'environnement des déchetteries en Aquitaine », soutenu par les partenaires des collectivités (Ademe, Conseil Général, Conseil Régional).

Ce nouvel équipement est l'un des grands projets communautaires, en termes de respect de l'environnement et de qualité du service aux habitants du territoire.

Sa réalisation et son implantation sont étudiées avec la collaboration du C.A.U.E. Une étude paysagère du site doit permettre d'intégrer cette déchetterie dans son environnement, en protégeant l'état naturel du site et en fixant les mesures nécessaires à sa préservation pendant la durée des travaux.

La fonctionnalité de l'équipement a également reçu une attention toute particulière, afin de s'adapter aux besoins des usagers.

La Communauté de Communes de Montesquieu souhaite grâce à ce nouvel équipement affirmer sa volonté de mettre en place une **politique de réduction des déchets à la source**, en favorisant l'accès à des structures d'élimination appropriées.

Dans cette double logique d'harmonisation progressive du service et de maîtrise de la production de déchets et donc de la maîtrise des coûts, la Commission concernée s'interroge unanimement sur l'opportunité de maintenir les systèmes disparates dans leurs modalités de collecte des déchets encombrants et des déchets verts au porte-à-porte.

La procédure retenue pour ce marché a été l'appel d'offres ouvert.

La Commission d'Appel d'Offres, légalement constituée par délibération n° 2002/2 du 16 janvier 2002, a souverainement décidé de l'attribution de ces marchés.

La Commission d'Appel d'Offres a entériné le choix de la société SOBEBE pour un montant de 316 114.30 €H.T.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1°) **entérine** les choix de la Commission d'Appel d'Offres ;

2°) **précise** que les montants correspondants sont inscrits au budget 2003.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2003/22**

**OBJET : MISSION D'ETUDE CONFIEE A I.D.E. ENVIRONNEMENT POUR
L'OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELLISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

MISSION D'ETUDE CONFIEE A I.D.E. ENVIRONNEMENT POUR L'OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 janvier 2002 donnant délégation au Président et au Bureau ;

Vu les réunions de la Commission «Elimination et Valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés» ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

La Communauté de Communes de Montesquieu souhaite engager une réflexion sur des solutions pertinentes en termes de gestion des déchets des ménages et des déchets assimilés.

Dans cette optique, la Communauté de Communes de Montesquieu s'est attachée les services et les conseils, après consultation, du bureau d'études IDE Environnement.

Cette mission s'appuiera sur le premier état des lieux de l'existant dressé par les services de la Communauté de Communes, au lendemain du renouvellement de la plupart des marchés publics de gestion des déchets ménagers et assimilés.

En termes d'évolution et de perspectives à moyen et long terme, la Communauté de Communes de Montesquieu s'est engagée pour cette année 2003 à mettre en place un **réseau de déchetteries** apte à desservir, dans des conditions optimales de qualité, l'ensemble des administrés du territoire communautaire.

Outre ce volet déchetterie, la Communauté de Communes de Montesquieu souhaite mettre en place une **politique de réduction des déchets à la source**, et cela à plusieurs niveaux :

- réduction des déchets des ménages avec **extension progressive de la collecte sélective en porte à porte** dans les communes où ce type de collecte sera facilement envisageable selon des critères à définir. D'ores et déjà, en juillet 2003, la commune de Castres Gironde va bénéficier du service en porte à porte.
- **réduction des déchets des entreprises**, et plus particulièrement des DIB. L'étude de ce gisement est en cours grâce à une enquête de conteneurisation ainsi que des fréquences et tonnages collectés sur chaque zone d'activités.

Les différentes perspectives d'évolution quant à la compétence "traitement des déchets" actuellement délégué à l'UCTOM seront également abordées.

Afin d'être le plus exhaustif possible et pour assurer le meilleur service aux administrés, la Communauté de Communes va également étudier **la pertinence d'un système en régie pour la collecte** de ces déchets ménagers.

Si ces différentes pistes de travail ont déjà été largement abordées par la Commission concernée, il convient maintenant d'en **préciser les modalités juridiques, techniques et financières**. C'est le but de la mission confiée à I.D.E.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1. **décide** de confier à IDE Environnement cette étude pour un montant de 15 350,66 € ;
2. **dit** que ces frais d'expertise sont imputés sur le budget 2003 ;
3. **sollicite** les subventions auprès des institutions et organismes spécialisés tels que le Conseil Général, l'ADEME et les autres intervenants potentiels ;
4. **autorise** Monsieur le Président à signer les lettres de mission ainsi que tout document correspondant.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2003/23
OBJET : MODIFICATIONS A L'AMENAGEMENT DE LA DECHETTERIE
DE L'ARNAHURT (LA BREDE)

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIERS Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

MODIFICATIONS A L'AMENAGEMENT DE LA DECHETTERIE DE L'ARNAHURT (LA BREDE)

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 4, section 6 des compétences obligatoires ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » du 20 mars 2003 ;

Considérant la nécessité d'effectuer des aménagements afin d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation de la déchetterie ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

En termes d'évolution et de perspectives à moyen et long terme, la Communauté de Communes de Montesquieu s'est engagée pour cette année 2003 à mettre en place un **réseau de déchetteries** apte à desservir, dans des conditions optimales de qualité, l'ensemble des administrés du territoire communautaire. Dans ce but, la réhabilitation de la déchetterie de l'Arnahurt s'avère nécessaire.

En effet cet équipement présente des dysfonctionnements liés à la nature même de sa conception. Afin de constater les problèmes rencontrés par les usagers, plusieurs visites sur le site ont été effectuées.

Une délégation composée du Président de la Communauté de Communes, de techniciens, de la société habilitée à réaliser les modifications, de la société en charge de l'exploitation de la déchetterie a étudié les différents scénarios de modifications à apporter au quai de déchargement **visant à répondre à la fois aux obligations réglementaires et aux besoins des usagers.**

La société AGECE, habilitée à effectuer les modifications, a soumis à la Communauté de Communes plusieurs propositions chiffrées correspondant aux travaux à réaliser.

La solution retenue a pour but d'optimiser la capacité d'accueil de la déchetterie en permettant l'accès à la plateforme à plusieurs véhicules en même temps. Elle s'élève à 51 572,72 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1. **décide** du lancement des travaux de modification de l'aménagement de la déchetterie de l'Arnahurt ;
2. **sollicite** les subventions auprès des institutions et organismes spécialisés tels que le Conseil Régional, Conseil Général, l'ADEME et les autres intervenants potentiels ;
3. **autorise** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ces travaux ;
4. **dit** que les frais seront prélevés au budget 2003.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**N° 2003/24****OBJET : CONTRAT PROGRAMME DUREE AVEC ECO-EMBALLAGES –
AVENANT N°1 – SIGNATURE - AUTORISATION**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45Nombre de Conseillers présents : 28Nombre de Conseillers présents et représentés : 43Quorum : 23Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heuresen la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à MartillacLe Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIERS Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

**CONTRAT PROGRAMME DUREE AVEC ECO-EMBALLAGES
AVENANT N°1
SIGNATURE - AUTORISATION**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 4, section 6 des compétences obligatoires ;

Vu le contrat programme de durée n° 33-46 du 06 décembre 2002 entre la Communauté de Communes de Montesquieu et Eco Emballages ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant au contrat ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

Le contrat programme durée a pour objet le regroupement de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Montesquieu afin de permettre de recevoir les subventions à la tonne triée attribuée en fonction des performances atteintes en collecte sélective.

L'avenant n° 1 doit préciser la séparation des programmes porte à porte et points d'apport volontaire.

A ce jour, dix communes de la Communauté de Communes de Montesquieu (Ayguemorte les Graves, Cabanac et Villagrains, Isle Saint Georges, La Brède, Léognan, Martillac, Saint Médard d'Eyrans, Saint Selve et Saucats) ont opté pour la collecte sélective en points d'apport volontaire.

Cadaujac depuis février 2000 et Beautiran depuis avril 2002 effectuent la collecte sélective en porte à porte. A compter du 01 juillet 2003, Castres Gironde sera sur le même principe.

La séparation du programme prévue doit permettre de différencier les deux types de collecte sélective sur le territoire, afin d'affecter les soutiens proportionnellement aux administrés en fonction du tri réalisé.

Le contrat programme durée signé pour 6 ans, tient compte pour les soutiens accordés, de la mise en place de la collecte sélective en porte à porte et de la montée en puissance des matériaux à recycler collectés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu d'ici 2005.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1°) autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ci-dessus mentionné.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**N° 2003/25****OBJET : MISSION D'ETUDE CONFIEE AU CABINET CIRESE**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45Nombre de Conseillers présents : 28Nombre de Conseillers présents et représentés : 43Quorum : 23Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Daniëlle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELLISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

MISSION D'ETUDE CONFIEE AU CABINET CIRESE

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 janvier 2002 donnant délégation au Président et au Bureau ;

Considérant l'avis des commissions concernées ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

Les élus ont estimé devoir s'appuyer sur l'aide d'un Cabinet afin d'élaborer un projet social d'intérêt communautaire, préalable indispensable à la mise en œuvre effective de la compétence exercée par les commissions concernées.

Il est précisé que dans un premier temps, les travaux devront porter en priorité sur le secteur de la petite enfance.

Les principes retenus pour organiser l'harmonisation de ce secteur serviront ensuite de base aux différents volets du secteur social (aides ménagères...).

La mission confiée au Cabinet est de proposer aux commissions une méthodologie de travail, de synthétiser les données en notre possession pour en extraire les enjeux majeurs et en proposer une hiérarchisation, et enfin de coordonner les dispositifs entre eux.

Le travail du Cabinet est encadré par un Comité de Pilotage, composé d'élus et de la C.A.F, qui a pour rôle de valider les orientations proposées et d'en assurer la mise en œuvre au travers des instances communautaires.

Un cahier des charges a été élaboré et envoyé à cinq Cabinets. Après audition, la proposition du Cabinet CIRESE a été retenue par le Comité de Pilotage.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1. **décide** de confier au Cabinet CIRESE, l'étude ci-dessus mentionnée, pour un montant de 24 960 €HT ;
2. **décide** d'imputer sur le budget ces frais d'expertise ;
3. **sollicite** les subventions auprès des institutions et organismes spécialisés tels que le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales et les autres intervenants potentiels ;
4. **autorise** Monsieur le Président à signer les lettres de mission ainsi que tout document correspondant.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2003/26

**OBJET : CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA
DELINQUANCE - CREATION**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIERS Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

**CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION
DE LA DELINQUANCE (CLSPD)
CREATION**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment les compétences optionnelles, section 2 ;

Vu le décret n° 2002/999 du 17 juillet 2002, relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Considérant les diverses réunions de la Commission « jeunesse, temps libre, crèches, CLSH, CLSPD » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

La lecture des dernières statistiques du Ministère de l'Intérieur sur la délinquance met en lumière la migration de celle-ci vers les zones rurales.

La progression démographique importante que connaît le canton se caractérise par une population très jeune, et les années à venir vont voir progresser le nombre d'adolescents et préadolescents. Les Brigades de Gendarmerie, en sous-effectifs par ailleurs, constatent une multiplication des incivilités quotidiennes.

Confrontée à la recrudescence de la délinquance et soucieuse d'anticiper la prise en compte de cette spécificité, la Communauté de Communes de Montesquieu souhaite mettre en place un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), afin d'appréhender au mieux cette problématique.

Le CLSPD est tout d'abord un lieu de concertation quant aux priorités d'action et d'échanges sur les attentes des populations. L'état des lieux de l'existant, à actualiser par rapport à l'étude réalisée pour le compte du CCPD, permettra ensuite de déterminer les objectifs en matière de lutte contre l'insécurité.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1. **décide** de la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;
2. **autorise** Monsieur le Président à donner mission à un agent occasionnel pour la mise à jour du diagnostic.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - N° 2003/27
OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET LE SYNDICAT
D'INITIATIVE DES GRAVES DE MONTESQUIEU

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELLISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET
LE SYNDICAT D'INITIATIVE DES GRAVES DE MONTESQUIEU**

Vu l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes qui mentionne que la politique touristique est une compétence obligatoire et passe par la promotion et la valorisation du territoire, ainsi que par des études et des aménagements des sites touristiques.

Vu les comptes-rendus des travaux de la commission «politique touristique, patrimoine, cadre de vie, vignoble et forêt».

Vu la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme, reconnaît que le tourisme est une compétence publique à part entière.

Considérant l'avis favorable de la Commission «politique touristique, patrimoine, cadre de vie, vignoble et forêt»,

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

Le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu offre des atouts naturels et un cadre de vie agréable et de qualité.

Ce territoire se caractérise par son identité historique, culturelle, paysagère, économique et géologique. Cette histoire commune au territoire, bordée au nord par l'agglomération bordelaise et les rives de la Garonne et au sud par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, constitue un patrimoine à valoriser.

De par la richesse du patrimoine architectural et la diversité des milieux naturels du canton, il est indispensable que la Communauté de Communes se dote d'un outil opérationnel et adapté au développement touristique et à la promotion de son territoire.

Depuis la loi du 23 décembre 1992, ce sont les communes (ou les Communautés de Communes, quand le tourisme est une compétence transférée) qui décident la création d'un Office de Tourisme.

La nature de cet organisme, ainsi que les modalités de son organisation sont définies par le Conseil communautaire.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes souhaite mettre en place un Office de Tourisme communautaire, en partenariat avec le Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu, structure implantée sur le territoire, qui a déjà une grande expérience en la matière.

Par cet échange pertinent, favorisant une complémentarité entre ces deux structures, la Communauté de Communes de Montesquieu apporte un atout supplémentaire au développement touristique du territoire.

Pour que le territoire se dote d'un Office de Tourisme, le Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu doit remplir un cahier des charges, comportant un certain nombre de gages de qualité.

Le Syndicat d'Initiative avait formulé une première demande pour être classé 1 étoile. Leur demande n'avait pas abouti.

Grâce à la volonté de la Communauté de Communes de mettre en place un Office de Tourisme sur le territoire, la nouvelle demande de classement aura plus de chance d'aboutir, grâce aux moyens accordés au Syndicat d'Initiative.

Par ailleurs, le transfert de la compétence tourisme s'inscrit dans le cadre de « l'esprit des lois communautaires » voté au Conseil Communautaire du 18 octobre 2002.

En effet, il ne s'agit pas simplement de transférer à la Communauté de Communes l'attribution d'une subvention par les communes au Syndicat d'Initiative. Ce transfert s'accompagne d'une volonté de donner au territoire les outils de développement touristique qu'il mérite, avec des moyens renforcés et un Office de Tourisme labellisé.

Comme convenu lors de la réunion de la commission tourisme du 22 janvier 2003, la Communauté de Communes délègue certaines missions de sa compétence, sous forme de convention, au Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu.

Les missions déléguées à cette association englobent l'accueil, l'information, l'animation et la promotion du territoire.

Ce partenariat implique que la Communauté de Communes a vocation, au travers de ses compétences, à définir la stratégie en matière de tourisme (mise en œuvre d'actions liées à la valorisation et à l'animation de son territoire).

Le Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu a pour mission d'étudier et de réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique.

Pour cela, la Communauté de Communes verse des crédits de fonctionnement pour permettre au Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu de contribuer à la mission d'intérêt général du développement touristique du canton de La Brède.

Le montant de cette subvention sera révisé, tous les ans, par le Conseil Communautaire, dans le cadre de l'approbation du budget de la Communauté de Communes.

Le Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu s'engagera à favoriser la stratégie touristique définie par la Communauté de Communes de Montesquieu, par la mise en place des missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1. **autorise** Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, avec l'association du SIGM.
2. **décide** d'attribuer des crédits de fonctionnement au Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu pour lui permettre d'assumer les missions d'accueil et d'information des touristes, ainsi que l'animation et la promotion touristique du canton. Cette subvention est égale, pour 2003, au montant précédemment sollicité auprès des communes par le Syndicat d'Initiative, de 0.5 €/par habitant, soit 15 374 €
3. **dit** que les frais seront prélevés au budget 2003.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2003/28
OBJET : DEMANDE DE CLASSEMENT DU SYNDICAT D'INITIATIVE DES
GRAVES DE MONTESQUIEU EN OFFICE DE TOURISME

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIER Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette			X
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

**DEMANDE DE CLASSEMENT
DU SYNDICAT D'INITIATIVE DES GRAVES DE MONTESQUIEU
EN OFFICE DE TOURISME**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 4 qui mentionne que la politique touristique est une compétence obligatoire et passe par la promotion et la valorisation du territoire, ainsi que par des études et des aménagements des sites touristiques.

Vu les comptes-rendus des travaux de la commission « politique touristique, patrimoine, cadre de vie, vignoble et forêt ».

Vu le décret n° 98-1161 du 16 décembre 1998 relatif au classement des offices de tourisme pris en application des articles 2 et 10 de la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 et l'arrêté du 12 janvier 1999 qui ont instauré un nouveau dispositif légal concernant le classement des offices de tourisme.

Considérant l'avis favorable de la Commission « politique touristique, patrimoine, cadre de vie, vignoble et forêt »,

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

Suite à la convention entre la Communauté de Communes de Montesquieu et le Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu, une demande de classement du Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu en Office de Tourisme peut être déposée par la Communauté de Communes.

En effet, la demande de classement du Syndicat d'Initiative doit être présentée à Monsieur le Préfet de la Gironde, sur proposition du Syndicat d'Initiative, par le Conseil Communautaire.

Ce classement a pour objet la mise en œuvre des missions d'accueil, d'information des touristes, de qualité suffisante, accessible à tous, proposant des services homogènes sur l'ensemble du territoire national.

La délibération du Conseil Communautaire est une pièce indispensable du dossier de demande de classement.

En se structurant en Office de Tourisme, le Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu se professionnalise.

Ainsi, la Communauté de Communes peut s'appuyer sur un outil opérationnel.

Par ailleurs, le territoire se dote d'un outil indispensable et adapté au développement des atouts qui le composent.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

1. **décide** de présenter la demande de classement du Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu en Office de Tourisme à Monsieur le Préfet de la Gironde.
2. **autorise** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer tout document afférent à cette demande de classement.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 14 avril 2003
Le Président,
Christian TAMARELLE